

2ème PROUISSEUN PAVILLON PUBLICITAIRE

Dans une capitale étrangère, la France désire faire édifier un pavillon dans une exposition commerciale analogue à la Foire de Paris.

Ce pavillon, construit en matériaux légers, serait destiné à faire connaître la production de la Régie Française des tabacs.

Il est obligatoire que la foule soit canalisée pendant toute la visite du pavillon. Cette clause impérative pourra être obtenue, soit par la disposition des vitrines, soit à l'aide de barrières scellées dans le sol. Pour cette raison elle impose une seule entrée et une seule sortie. Celles-ci devront être établies sur deux façades différentes.

D'autre part, il est indispensable que des motifs publicitaires importants soient intégrés dans la composition des façades, et que des vitrines orientées vers l'extérieur, soient disposées en tout ou partie seulement, sur les façades, pour que la production de la Régie puisse être vue par le public qui n'entre pas dans le pavillon.

A l'intérieur de ce dernier, une machine fabriquera des cigarettes devant le public. Pour l'emplacement des barrières à cet endroit, tenir compte du fait, qu'une employée devra pouvoir évoluer facilement autour de cette machine.

Le terrain concédé à la Régie comporte des façades sur trois côtés. Le quatrième côté correspond à une allée de service interdite au public. Cette allée, large de trois mètres, desservira également le pavillon voisin.

Outre la salle d'exposition, il faudra prévoir un bureau de 3 m x 2 m. et un dépôt dont la surface n'est pas imposée.

Terrain d'une longueur de vingt mètres (20) en façade principale. Largeur laissée libre, sans pouvoir dépasser douze mètres (12).

Façade principale à 0.015 par mètre.

Plan sur lequel la manière de canaliser la foule sera indiquée avec la plus grande précision, à l'échelle de 0.005 par mètre.

Coupe à 0.005 par mètre.

.....

Tère esquisse Commune - le série

LA LOGE D'UNE VILLA
~~~~~

Il s'agit de traiter la partie centrale d'une villa de la Renaissance Italienne, où serait située une loge (vestibule) très largement ouverte sur l'extérieur, dont l'un des exemples le plus connu est la VILLA MEDICIS à ROME.

Cette loge aura 10 mètres dans oeuvre, parallèlement à la façade et 4,50 mètres de profondeur.

Elle sera précédée d'un perron extérieur orné d'une fontaine auquel on accèdera, de part et d'autre, par des emmarchements. (hauteur à monter depuis le sol extérieur jusqu'au niveau du sol de la loge : 1,20 m.)

Voûtée ou plafonnée, cette loge, dont la hauteur n'est pas imposée, sera surmontée d'un seul étage lui-même couvert par une toiture.

On demande :

- A l'échelle de 0,02 p.m. : la façade, limitée à droite et à gauche par des avant-corps, relativement peu saillants par rapport au nu de la partie centrale, dont on indiquera seulement les arrachements.
- A l'échelle de 0,01 p.m. on donnera la coupe sur la loge, l'étage et la toiture.
- Egalement à 0,01 p.m. le plan de la loge indiquant les arrachements des murs latéraux et postérieurs, ainsi que le perron et ses emmarchements.

L'application d'un ordre est obligatoire.

L'ENTREE PRINCIPALE D'UN PALAIS DE JUSTICE

Située à la partie centrale de l'édifice, l'entrée de ce Palais de Justice comporterait un avant-corps précédé d'un péristyle hexastyle en arrière duquel s'ouvrirait une Salle des Pas-Perdus voûtée.

De chaque côté de cet avant-corps s'élèveraient des bâtiments moins élevés occupés par des salles d'audience.

Ces salles peuvent s'éclairer directement en façade, mais elles peuvent également être précédées d'un portique (à l'abri des intempéries). Dans ce dernier cas, les salles s'éclaireraient sur la façade opposée.

L'avant-corps, hors oeuvre, est de 18 mètres.

On demande :

1°) Le plan de l'avant-corps avec l'indication de trois travées au moins de la Salle des Pas-Perdus, ainsi que les amorces des bâtiments latéraux à 0,005 p.m.

2°) L'élévation de l'avant-corps et de son péristyle (auquel on accèderait par une dizaine de marches) ainsi que l'amorce des bâtiments latéraux sur une longueur de 6 mètres environ, de part et d'autre à 0,01 p.m.

3°) La coupe dessinée en regard de la façade et à la même échelle (0,01 p.m.) ne rendra compte que du péristyle et de l'amorce des premières travées de la Salle des Pas-Perdus.

### Je esquisse continue

## Ie série

## L'ENTRÉE PRINCIPALE D'UN MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

L'entrée principale du Musée, donnant accès à un vestibule, ne comportera qu'une baie unique, flanquée d'une ordonnance classique. Elle sera dominée par un balcon situé à l'étage.

Le bâtiment comprend un étage unique sur un Rez-de-Chaussée ainsi qu'un sous-sol qui prendra jour à l'extérieur par des ouvertures relativement modestes.

Le Rez-de-Chaussée sera plus spécialement aménagé pour la présentation de la sculpture et des fragments importants; l' étage étant destiné à recevoir les petits objets, médailles, etc...

La seule dimension imposée est celle qui détermine le niveau du sol du 1<sup>er</sup> étage par rapport au niveau du trottoir extérieur qui longe l'édifice : 8 mètres.

On donnera à 0,02 p.m. la façade, comportant au moins les 3 travées centrales.

La coupe sera donnée à la même échelle et en regard. On n'y figurera que la coupe au mur de façade (compris le balcon) et l'arrachement du vestibule.

Le plan à 0,005 p.m. rendra compte du vestibule et de l'escalier d'homme menant à l'étage; la profondeur du bâtiment étant, à cet endroit, de l'ordre d'une quinzaine de mètres.

Année 1965/66

4e classe -

4e L'agrisse Commune

lère série -

-----

UNB SALIN DE CONCERTS

-----

Comme l'avait fait avant la guerre, Wanda Landowska à Saint-leu la Forêt, un pianiste de réputation mondiale, désire faire construire dans le parc de sa propriété, une salle de concerts, lui permettant d'y recevoir le public.

L'édifice comprendra :

- 1°) Un portique-abri, obligatoirement voûté -
- 2°) Un bureau pour la vente des billets et un vestiaire placés de part et d'autre d'un passage voûté, ouvert très largement sur le portique -
- 3°) La salle proprement dite, avec son estrade (les dimensions d'un piano de concert sont de 2,70 x 1,57)
- 4°) Deux petits salons encadrant l'estrade, l'un ayant un

Les dimensions du terrain sont de 15m x 30 m.

On donnera la façade sur l'entrée à l'échelle de 0,02 par mètre et le plan et la coupe à l'échelle de 0,005 par mètre.

Le esquisse commune

2e série



UN ATELIER DE SCULPTEUR



Un grand domaine appartenant à un sculpteur est situé dans une belle région boisée. Le propriétaire désire se faire construire un atelier assez à l'écart de l'habitation.

La partie du terrain choisie est assez accidentée pour pouvoir permettre une belle présentation de morceaux de sculpture en plein air, et cela, à des différents plans. Ces niveaux pourront être raccordés entre eux par des rampes ou par des degrés.

La construction comprendra :

L'atelier proprement dit - une entrée - un débarras - un petit vestiaire pour le modèle - des toilettes.

Elle pourra être édifiée, soit en haut du terrain, soit en bas, ou encore à un niveau intermédiaire. Entourée aussi soignée que le bâtiment, avec indication des sculptures, balustrades, rampes, etc...

Terrain de 10 x 10 - Facade à 0,02 - Plan et coupe à 0,01 - Obligation de couvrir par une toiture.

Le esquisse commune  
2e série

UN ATELIER DE SCULPTEUR



Un grand domaine appartenant à un sculpteur est situé dans une belle région boisée. Le propriétaire désire se faire construire un atelier assez à l'écart de l'habitation.

La partie du terrain choisie est assez accidentée pour pouvoir permettre une belle présentation de morceaux de sculpture en plein air, et cela, à des différents plans. Ces niveaux pourront être raccordés entre eux par des rampes ou par des degrés.

La construction comprendra :

L'atelier proprement dit - une entrée - un débarras - un petit vestiaire pour le modèle - des toilettes.

Elle pourra être édifiée, soit en haut du terrain, soit en bas, ou encore à un niveau intermédiaire. Entourage aussi soigné que le bâtiment, avec indication des sculptures, balustrades, rampes, etc...

Terrain de 10 x 10 - Facade à 0,02 - Plan et coupe à 0,01 - Obligation de couvrir par une toiture.

2e Esquisse Commune - 2e série

UN ORATOIRE

Construit sur le domaine d'un Etablissement Hospitalier, l'Oratoire, objet du présent programme, servira simultanément de lieu de prière aux religieuses hospitalières de la Communauté et de Chapelle pour les malades et le personnel de l'Hôpital.

La Communauté sera reliée à cet Oratoire par un portique avec entrée spéciale. Un autre accès sera destiné au public.

La plus grande dimension du terrain, non compris le portique, n'excèdera pas 15 mètres.

On devra prévoir :

- 1°) Les bancs destinés aux Religieuses (20 places)
- 2°) Les bancs des malades et du personnel (40 places).
- Un emplacement pour les Fonts Baptismaux (Exptème des nouveaux nés du Pavillon de la Maternité).
- Une petite Sacristie.
- Un bureau pour l'Aumônier de l'Hôpital.

On demande :

- 1°) Le plan de l'Oratoire avec indications du portique menant à la Communauté (à ne pas figurer) à l'échelle de 0,01 P.M.
- 2°) La façade de l'Oratoire à l'échelle de 0,02 P.M.
- 3°) La coupe longitudinale (sur l'autel) à l'échelle de 0,01 P.M.

3<sup>e</sup> Épreuve commune 2e série

## LA MARGUE D'UN HÔPITAL

227 Ce pavillon sera construit sur le terrain d'un hôpital de 350 lits situé à proximité d'une ville de moyenne importance.

227 En situation écartée cette construction sera accessible, au SOUS niveau du sol à partir d'une route secondaire, les corps seront acheminés depuis le bloc médico-chirurgical par une galerie souterraine et seront montés par un moyen - charges au niveau du rez-de-chaussée.

Le pavillon comprend deux parties distinctes :

1°) La partie publique

2°) Les services.

1°) La partie publique comprend :

Une grande salle des cérémonies de 16 mètres de longueur, percée de trois portes d'égale importance, par lesquelles on accède directement de l'extérieur.

Précédée d'un portique assez vaste cette salle devra être subdivisible en trois parties égales par des cloisons mobiles suivant l'importance ou le nombre des cérémonies projetées (reconnaisances de corps, levées de corps etc...).

2°) Les Services : (les derniers comprennent :

- 1 entrée

- 1 escalier de service à proximité du monte-charges déjà mentionné

- 1 salle de conservation des corps avec armoire frigorifique pour 2 rangées de 3 corps superposés, avec un petit local de production du froid (compresseurs)

- 1 salle d'autopsie de 25 m<sup>2</sup> environ avec deux tables fixes, paillasses etc...

- 1 bureau pour le chirurgien

- 1 bureau pour le personnel

- 1 dépôt de cerceaux servant d'atelier de menuiserie

- 1 sanitaire (WC, lavabo, douche).

On demande :

a) Le plan du pavillon avec son accès à partir de la route secondaire permettant la circulation des voitures des pompes funèbres et celle des voitures des familles avec petit parking (échelle 0,0075)

b) La coupe perpendiculaire à la même échelle

c) La façade sur la salle des cérémonies à 0,015.